



COMMUNIQUÉ

4 octobre 2023

Nominations au sein du Conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Conformément aux dispositions du II de l'article L-312-10 du code monétaire et financier, le Conseil de surveillance du FGDR est composé de douze membres et d'un censeur : sept membres de droit représentant les groupes d'établissements de crédit qui sont les contributeurs les plus importants au mécanisme de la garantie des dépôts, deux membres élus parmi les adhérents au mécanisme de la garantie des dépôts, deux membres élus parmi les adhérents à la garantie des titres, un membre élu parmi les adhérents à la garantie des cautions.

Lors du Conseil de surveillance du 28 septembre 2023, le Conseil a procédé à deux nominations à la suite du départ de **M. Gilles BRIATTA**, représentant la Société Générale et Président du Conseil de surveillance du FGDR depuis mai 2020.

M. Jérôme GRIVET, Directeur général délégué du groupe Crédit agricole et précédemment Vice-Président du Conseil de surveillance du FGDR, a été élu Président du Conseil de surveillance du FGDR.

M. Jean-Jacques SANTINI, Conseiller exécutif du Président et de la Direction générale de BNP Paribas devient Vice-Président du Conseil de surveillance du FGDR. Il est par ailleurs Président du comité d'audit.

Par ailleurs, **Mme Sophie RENAUDIE**, Directrice financière de La Banque Postale, a fait son entrée au Conseil de surveillance du FGDR en remplacement de M. François GERONDE.

Le Groupe Société Générale désignera prochainement la personne appelée à succéder à M. Gilles BRIATTA au Conseil de surveillance.



La composition du Conseil de surveillance du FGDR est désormais la suivante :

Membres du Conseil de surveillance du FGDR au 01/10/2023	
PRÉSIDENT Jérôme GRIVET Directeur général délégué - CRÉDIT AGRICOLE SA	
VICE-PRÉSIDENT Jean-Jacques SANTINI Conseiller exécutif du Président et de la Direction générale BNP PARIBAS	
Marie-Pierre RAVOTEUR Directrice générale AXA EPARGNE ENTREPRISE	Désignation en cours GRUPE SOCIETE GENERALE
Isabelle FERRAND Directrice générale CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	Jean-Marc VILON Directeur général CRÉDIT LOGEMENT
Catherine PAYS-LENIQUE Directrice générale EPSENS	Benoît de la CHAPELLE BIZOT Conseiller du Président du directoire en charge des affaires publiques – GRUPE BPCE
Sophie RENAUDIE Directrice financière LA BANQUE POSTALE	Grégoire CHARBIT Gérant ODDO BHF
Véronique McCARROLL Directrice générale déléguée ORANGE BANK	Jean-Marc SAUGIER Directeur général délégué RCI BANK and SERVICES
Censeur sans voix délibérative désigné par le Ministre chargé de l'Économie Gabriel CUMENGE Sous-directeur banques et financements d'intérêt général - Direction générale du Trésor	

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)** a pour mission de protéger et d'indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, le FGDR gère 4 mécanismes : la garantie des dépôts, la garantie des titres, la garantie des cautions et la garantie des services de gestion. **Au 31/12/2022, il couvre 1 115 établissements adhérents** et peut intervenir avant défaillance en mode préventif ou résolutif, ou en indemnisation des clients. **Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur clé au service de la stabilité du système bancaire français.**

Contacts PRESSE : Sylvie Godron-de Maintenant – FGDR
Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22
sgodron@garantiedesdepots.fr
Site internet FGDR : www.garantiedesdepots.fr

Matthieu Meunier – Cabinet CLAI
Mobile : +33 (0) 6 26 59 49 05
Ou Stéphanie Barré-Lesauvage
Mobile : +33 (0)6 42 58 95 25
fgdr@clai2.com